

**Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2001, intitulée: «Mur commémoratif au Palais Wilson».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter le plus rapidement possible un rapport au Conseil municipal décrivant les différentes formes d'honneurs et de reconnaissance que notre Ville accorde à ses citoyens, habitants ou amis, afin d'honorer leur mémoire.

Parmi ces formes diverses d'hommages, nous avons relevé:

- les monuments publics commémoratifs;
- les plaques commémoratives;
- les noms de rue, de lieu, de parc, de bâtiments ou de salle;
- l'ensevelissement au cimetière de Plainpalais;
- la médaille «Genève reconnaissante»;
- le Prix Paul Grüninger pour la défense des droits de l'homme;
- les divers prix, médailles et lettres de reconnaissance de la Ville;
- les aides spéciales liées au travail de mémoire (livres, films, etc.);
- ainsi que toute autre forme, non mentionnée, d'honneur ou de reconnaissance publique.

Dans ce rapport devront figurer les différents règlements et les critères d'attribution concernant ces actes de mémoire de la Ville ainsi que la politique globale actuelle suivie par le Conseil administratif sur cet important sujet.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La réponse à cette motion nécessite un énorme travail qu'il n'a pas été possible d'effectuer à ce jour.

Reconnaissant pleinement l'intérêt d'une information à l'intention du public sur les divers moyens à disposition pour témoigner la reconnaissance de la Cité et procéder à un acte de mémoire visant des personnes qui ont marqué Genève, le Conseil administratif présentera un rapport à ce sujet au cours de la prochaine législature.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

Le 4 avril 2007.